



DÉLIBÉRATION N° 8

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025

OBJET : Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2024

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 24 mars 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 31 mars 2025, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

**Administrateur absent: /**

**Administrateurs excusés:**

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé  
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement  
le 01 AVR. 2025

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

**COMPTE DE GESTION  
DE L'EXERCICE 2024**

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-31,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2024 établi par la Cheffe de Service Comptable,

VU le Compte Administratif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Levallois soumis aux Administrateurs,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : De prendre acte de la transmission avant le 1<sup>er</sup> juin 2025 du Compte de Gestion de l'exercice 2024 établi par la Cheffe de Service Comptable et dont les résultats figurent sur l'état annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : De constater la conformité entre les opérations budgétaires transcrites dans le Compte de Gestion et celles transcrites dans le Compte Administratif.

ARTICLE 3 : Après l'avoir entendu et en avoir débattu, d'arrêter le Compte de Gestion du budget établi par la Cheffe de Service Comptable.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.  
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON  
Vice-présidente du CCAS

**Acte publié électroniquement**  
le **01 AVR. 2025**